

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
M. Maillard

ARTICLE 28

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer à la référence :

« et 15° »

les références :

« , 15° et 18° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aujourd'hui les donneurs d'organes se rendant aux urgences sont exonérés du ticket modérateur lorsque le motif du passage est lié à leur don d'organes, tout comme les personnes en ALD ou en invalidité. Cet amendement vise donc à rétablir l'exonération dont ils bénéficient actuellement, dans le cadre du Forfait urgences.